

La présidente

DEV/PE/EP – 18000116 - CS/SMN
Affaire suivie par : Christelle Seiller
Mél : pduif@iledefrance-mobilites.fr

Paris, le 22 JAN. 2018

Christelle
Cher

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous annoncer l'organisation par Île-de-France Mobilités, en partenariat avec la Région Île-de-France, de **la cinquième édition des Trophées de la mobilité en Île-de-France**. Ces trophées récompensent des initiatives exemplaires qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) et tout particulièrement de sa feuille de route pour la période 2017-2020.

Lors de son élaboration en 2010, le PDUIF avait pour ambition de faire évoluer les pratiques de déplacements vers une mobilité plus durable à l'horizon 2020. Il identifiait les défis à relever et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir. Afin d'impulser une nouvelle dynamique, Île-de-France Mobilités a élaboré une feuille de route pour la période 2017-2020 avec l'ensemble des partenaires du PDUIF. Cette feuille de route met en avant les actions qu'il s'agit de poursuivre ou de renforcer dans les prochaines années.

De nombreuses actions en faveur d'une mobilité durable ont déjà été réalisées avec succès sur différents territoires d'Île-de-France. Mettre à l'honneur des projets qui illustrent la dynamique de ces acteurs en faveur d'une mobilité durable, qu'il s'agisse d'acteurs publics, privés ou associatifs, tel est l'objectif des Trophées de la mobilité en Île-de-France.

Pour cette nouvelle édition, **les Trophées récompenseront plus particulièrement des initiatives innovantes** que ce soit pour les déplacements des Franciliens ou pour le transport de marchandises. Les Trophées sont ainsi ouverts selon quatre catégories :

- solutions innovantes pour la mobilité des voyageurs (collectivités uniquement),
- solutions innovantes pour la mobilité des voyageurs (entreprises et autres acteurs hors collectivités),
- solutions innovantes pour le transport des marchandises,
- solutions mises en œuvre pour l'application de la réforme du stationnement payant.

Quatre lauréats, un par catégorie, seront sélectionnés par un jury composé d'élus, de représentants du monde économique et associatif, et d'experts de la mobilité. Les projets candidats seront également soumis à un vote par internet, ouvert à l'ensemble des partenaires du PDUIF, pour désigner un cinquième lauréat, toutes catégories confondues. Les lauréats verront leur action promue lors des prochaines Assises de la Mobilité en Île-de-France qui auront lieu le 5 avril 2018.

.../...

Les actions présentées devront être conformes aux défis et aux actions du PDUIF et de sa feuille de route 2017-2020. Elles constitueront ainsi des démonstrateurs du PDUIF à dupliquer sur d'autres territoires franciliens.

Le formulaire de candidature ainsi que le règlement des Trophées sont disponibles sur le site www.pduif.fr (rubrique La mise en œuvre du PDUIF / Les Trophées de la mobilité en Île-de-France). Vous y trouverez également une présentation des projets primés lors des éditions précédentes.

La date limite pour l'envoi des candidatures est fixée au 2 mars 2018.

Je vous invite vivement à candidater aux Trophées 2018 de la mobilité en Île-de-France afin de témoigner d'une action exemplaire ou innovante que vous avez mise en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma très haute considération.

Bonne nuit



Valérie PECRESSE